

Introduction

Les statistiques sur les déchets sont des ensembles importants de données servant à élaborer des politiques d'intérêt public et des pratiques environnementales. La Division des comptes et de la statistique de l'environnement de Statistique Canada joue un rôle important dans la mise en valeur des statistiques de l'environnement pour le Canada. L'un des objectifs de la Division consiste à élaborer un ensemble complet de statistiques sur les dimensions matérielles et financières de la gestion des déchets.

Qu'est-ce que les déchets?

Ces dernières années, on a proposé plusieurs définitions des déchets. Un point commun à ces définitions est la notion que les déchets sont des matières indésirables dont le producteur veut se débarrasser. Les matières indésirables peuvent être des sous-produits d'un procédé de production, par exemple la cendre légère provenant d'une chambre de combustion. Par ailleurs, il peut s'agir d'un produit qui n'a plus de valeur aux yeux de son propriétaire actuel – par exemple un journal qui a été lu, un colis qui a été ouvert et vidé de son contenu ou une pomme qui a été mangée jusqu'au cœur, tous ces objets étant semblables dans la mesure où ils ont perdu leur valeur inhérente originale du point de vue des consommateurs.

Si ces matières perdent leur valeur inhérente de sorte que leur élimination permanente est la solution la plus viable ou peut-être la seule solution possible, un fournisseur de services de déchets intervient à titre d'agent pour libérer le producteur des déchets du fardeau de leur élimination.

Toutefois, les matières peuvent avoir une valeur du point de vue d'un tiers – le journal peut servir de matière première dans une usine de pâtes et papiers; le cœur de pomme peut être composté – ainsi, un fournisseur de services de déchets peut réacheminer ce genre de matière. Une valeur est accordée à la matière grâce à un processus qui en assure le traitement et la réintroduction sur le marché sous forme de bien ayant une certaine valeur. Par exemple, le journal peut être recueilli et transporté vers une installation de récupération et de tri qui en assure le tri, la mise en ballot et le compactage – préparation qui le transforme en un objet commercialisable (ayant une certaine valeur) pour un acheteur comme une usine de pâtes et papiers.

Qu'est-ce que l'industrie de la gestion des déchets?

L'industrie canadienne de la gestion des déchets comprend deux éléments interdépendants : d'une part, les administrations publiques et les autres organismes publics qui assurent, directement ou indirectement, la prestation de services de gestion des déchets et, d'autre part, les entreprises privées qui fournissent ces services. Pour obtenir l'information nécessaire

afin de dresser un tableau de ces deux éléments, nous utilisons deux enquêtes. La première est l'Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des entreprises, et l'autre est l'Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des administrations publiques. Ces deux enquêtes permettent de recueillir des données sur les ressources financières et humaines (recettes, dépenses, emploi) et sur les aspects matériels (quantités des divers types de déchets éliminés ou recyclés) de l'industrie de la gestion des déchets.

Pour les besoins de ces deux enquêtes, l'industrie de la gestion des déchets comprend généralement les entreprises et les organismes publics se trouvant au Canada qui fournissent des services de collecte, de transport, de réacheminement, de traitement ou d'élimination des déchets, des matières recyclables ou des matières organiques. La majorité des revenus des établissements proviennent de ces activités. Définissons ces activités plus en détails :

- » Les modes de collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques sont la collecte au trottoir, la collecte derrière le bâtiment et la collecte automatisée. Le transport peut se faire vers un site intermédiaire ou un site d'élimination définitive.
- » Le réacheminement des déchets comprend la transformation physique des matières destinées au recyclage ou à la réutilisation. De telles activités comprennent le tri, le nettoyage, la réduction du volume, ainsi que le compostage et la digestion anaérobie.
- » Parmi les installations d'élimination des déchets, on retrouve les sites d'enfouissement, les incinérateurs/ les installations d'énergie provenant des déchets

On exclut :

Les déchets produits au cours de l'extraction ou de la récolte des ressources naturelles (p. ex. le fumier, les déchets de transformation du poisson, les déchets provenant des cultures, les déchets d'élagage des arbres (arbres en milieu urbain et dans les vergers), les résidus miniers et les déchets d'usines, les déchets de l'industrie forestières);

- » Les polluants de l'air habituels
- » Les effluents liquides produits par les établissements manufacturiers et les établissements de transformation;
- » Les matières utilisées comme couverture de site d'enfouissement;
- » Les sols propres ou contaminés (y compris le sol utilisé comme couverture d'un site d'enfouissement);
- » Les boues industrielles;

- » Les débris rocheux;
- » Les sous-produits désignés sous le terme générique de déchets nucléaires;
- » Les déchets des champs pétrolifères;
- » Les déchets de toilettes portables.

Ces déchets sont conformes à la définition des déchets utilisée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Estimation des sources de déchets (ordures), des matières recyclables et des matières organiques

On reconnaît qu'il est souvent très difficile de préciser les quantités de déchets ainsi que des matières recyclables et organiques selon la source, à moins que l'entreprise ou l'administration locale n'assure la collecte et la préparation des matières à partir d'une seule source (p. ex. une entreprise qui assure la collecte des déchets provenant uniquement de sources industrielles, commerciales, et institutionnelles (ICI)).

Dans cette enquête, on vous demande d'estimer la proportion de matière selon la source en trois endroits (s'il y a lieu et si vous avez les données) : le lieu de traitement des matières organiques, le lieu de la préparation des matières recyclables et le lieu de l'élimination. Si vous participez à une ou à plusieurs de ces activités, on vous demandera d'estimer la proportion de déchets ou de matières recyclables ou organiques provenant de sources résidentielles et non résidentielles, ainsi que de travaux de construction et de démolition. Bien que ce genre d'estimation soit difficile à effectuer, veuillez fournir des données aussi exactes que possible.

Définitions

Biosolides

Englobe toutes les matières solides ou semi-solides produites par l'eau usée traitée.

Cendres résiduelles

Cendres laissées après l'incinération d'un déchet.

Centre de recyclage / centre d'apports volontaire

Une installation ou un site où le public peut déposer des matières pour le recyclage ou la réutilisation. Dans quelques cas les résidus domestiques dangereux sont acceptés.

Centre de récupération et de tri

Une installation où les matières qui sont collectées en vue de leur recyclage, sont préparées ou traitées. La préparation ou le traitement peuvent comprendre le tri, le nettoyage, la mise en ballot, la réduction du volume et l'entreposage, jusqu'à ce que les matières soient expédiées.

Collecte de déchets, non résidentiels (non dangereux)

La collecte de déchets non dangereux, d'ordures, de rebuts, de rejets et de matières non triées provenant de sources comme l'industrie lourde et légère, la fabrication, l'agriculture, l'entreposage, le transport, les activités commerciales de

gros et de petit détail, les restaurants, les bureaux, les établissements d'enseignement ou les installations récréatives, les établissements de santé et d'autres services. Les déchets peuvent être transportés vers un site intermédiaire, un site d'élimination définitive ou une installation de traitement.

Collecte de déchets, résidentiels (non dangereux)

La collecte de déchets non dangereux, d'ordures, de rebuts, de rejets et de matières non triées provenant de logements, y compris des immeubles d'appartements et en copropriété. Voici des exemples de modes de collecte : la collecte au trottoir, la collecte derrière le bâtiment et la collecte automatisée. Les déchets peuvent être transportés vers un site intermédiaire, un site d'élimination définitive ou une installation de traitement.

Collecte de matières organiques, non résidentielles

Collecte de matières organiques par exemple comme les feuilles, l'herbe, les résidus de jardin, les résidus de cultures agricoles, les déchets ligneux, les produits en papier et en carton et les restes de nourriture provenant de sources comme l'industrie lourde et légère, la fabrication, l'entreposage, le transport, les activités commerciales de gros et de petit détail, les restaurants, les bureaux, les établissements d'enseignement ou les installations récréatives, les établissements de santé et d'autres services.

Collecte de matières organiques, résidentielles

Collecte de matières organiques par exemple comme les feuilles, l'herbe, les résidus de jardin, les produits en papier et en carton et les restes de nourriture provenant de logements, y compris des immeubles d'appartements et en copropriété.

Collecte de matières recyclables, non résidentielles (non dangereuses)

Collecte de matières recyclables non dangereuses, par exemple le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre, provenant de sources comme l'industrie lourde et légère, la fabrication, l'entreposage, le transport, les activités commerciales de gros et de petit détail, les restaurants, les bureaux, les établissements d'enseignement ou les installations récréatives, les établissements de santé et d'autres services. Les matières recyclables peuvent être transportées vers un site intermédiaire, par exemple une installation de récupération et de tri ou une installation de transfert.

Collecte de matières recyclables, résidentielles (non dangereuses)

Collecte de matières recyclables non dangereuses, par exemple le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre, provenant de logements, y compris des immeubles d'appartements et en copropriété. Les matières recyclables peuvent être transportées vers un site intermédiaire comme une installation de transfert.

Compostage

Processus de traitement biologique aérobie utilisé le plus souvent au Canada à l'heure actuelle pour la gestion des déchets biodégradables, par exemple les résidus de feuilles et de jardin et les déchets de nourriture. Voir aussi digestion anaérobie.

Déchets de l'agriculture

Les déchets provenant des activités agricoles, comme les résidus de l'application de pesticides, d'herbicides, d'engrais et autres produits chimiques, les eaux usées, le fumier et la litière.

Déchets de bois

Les principaux composants le bois débité, les résidus d'ébranchage, les palettes d'expédition, les arbres, les branches et autres débris ligneux provenant des activités de construction, de démolition, de nettoyage et d'essouchage. Cela comprend le bois de construction de dimensions courantes, le contreplaqué, les panneaux de particules et de fibres, les palettes, les plates-formes, les caisses, les clôtures en bois, le bois imprégné sous pression, les bardeaux de bois, les portes de bois, les produits de bois créosoté, les déchets ligneux de démolition et le bois peint.

Déchets de la construction et de la démolition (C&D)

Déchets C&D, appelés aussi déchets DDC (démolition, délaïement, construction), issus d'activités de construction et de démolition. Il s'agit généralement de matériaux tels que le béton, la brique, le bois peint, les gravats, les cloisons sèches, le métal, le carton, les portes, les fenêtres et le câblage. On exclut les matières se rapportant au déblaiement des terrains qui ne sont pas développés.

Déchets dangereux

Matières qui peuvent être dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement, en raison de leur nature dangereux, inflammables, corrosifs, explosifs ou toxiques et qui exigent des techniques de manutention spéciales, tel qu'il a été précisé par le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (1985), la Convention de Bâle (1989) ou le Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux (1992).

Déchets de la foresterie

Les débris et les déchets provenant de la gestion forestière. Cela comprend notamment les arbres, les souches et les branches qui ont été rejetés.

Déchets (ordures) non dangereux

Matières qui sont des produits et sous-produits dont le producteur n'a plus besoin et qui sont dirigées vers des installations d'élimination des déchets pour l'élimination.

Déchets de nourriture

Comprends tous les déchets de cuisine destinés au compostage ou à la digestion anaérobie, comme les restes de nourriture, les moutures de café et de coquilles d'œuf.

Déchets organiques séparés à la source

Le tri des déchets organiques dès leur production (maison, bureau ou autre lieu d'affaires) par le producteur. Cela comprend les restes de nourriture et les articles en papier souillé. Cela peut aussi inclure tous les emballages souillés, comme les contenants de crème glacée, les moules à gâteaux en papier, les sacs de farine ou de sucre, les gobelets à café en papier et les assiettes en carton.

Déchets résidentiels

Déchets provenant de logements principaux et saisonniers, y compris des maisons unifamiliales et multifamiliales, ainsi que de tours d'habitation dont la hauteur varie.

Cela comprend :

- » Les déchets recueillis par la municipalité (par ses propres employés ou par une entreprise qui a signé un contrat);
- » Les déchets de sources résidentielles qui sont apportés par le producteur à des dépôts, à des stations de transfert et à des sites d'enfouissement.

Déchets des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (IC&I, déchets non résidentiels)

Déchets qui sont produits par toutes les sources non résidentielles d'une municipalité et que l'on exclut des déchets résidentiels. Cela comprend :

- » Les déchets industriels produits par les secteurs manufacturier, primaire et secondaire, puis gérés hors site des opérations manufacturières; ce type de déchets relève généralement d'un contrat de collecte conclu avec le secteur privé;
- » Les déchets commerciaux produits par des opérations commerciales comme les centres commerciaux, les restaurants, et les bureaux; certains déchets commerciaux (provenant de petites boutiques, par exemple) peuvent relever du mode de collecte municipale tout comme les déchets résidentiels;
- » Les déchets du secteur institutionnel produits par des établissements comme les écoles, les hôpitaux, les installations gouvernementales, les foyers pour personnes âgées et les universités; ce type de déchets relève généralement d'un contrat de collecte conclu avec le secteur privé.

Digestion anaérobie

Une série de processus où les matières biodégradables sont décomposées par des microorganismes dans un environnement exant d'oxygène.

Électroménagers

Comprends les articles métalliques comme les cuisinières, les réfrigérateurs, les congélateurs, les conditionneurs d'air, les déshumidificateurs, les machines à laver, les sècheuses, les réservoirs à eau chaude, les éviers métalliques, les fours à micro-ondes et autres articles métalliques.

Électroniques

Les produits électroniques fonctionnent à l'aide d'électricité et/ou de piles. Sont aussi compris dans cette catégorie les composantes munies d'une carte de circuits imprimés qui n'ont pas nécessairement besoin d'électricité provenant d'une prise, comme le matériel de télécommunication. On y trouve les ordinateurs personnels et portatifs, les moniteurs, le matériel périphérique (comme les imprimantes ou les lecteurs optiques), les téléphones conventionnels et cellulaires, les télécopieurs, les chaînes audio, les baladeurs et les jouets munis de composantes électroniques destinés aux enfants.

Élimination de déchets dangereux

Élimination de déchets dangereux dans une installation répondant à des normes juridiques d'élimination des déchets dangereux, par exemple par l'incinération, le confinement contrôlé, l'enfouissement ou d'autres méthodes.

Énergie des déchets

La production d'énergie électrique ou thermique à partir du traitement des déchets. La plupart des procédures de transformation des déchets en énergie produisent directement de l'électricité par combustion ou un combustible, comme du méthane, du méthanol, de l'éthanol ou un combustible artificiel.

Ferrailles

Les morceaux de pièces métalliques qui sont usés ou inutile (p. ex., rognures) et peuvent être recyclés.

Feuilles et résidus de jardin

Comprends tous les résidus de jardin comme les feuilles, les tontes de gazon, les plantes et les branches.

Fonds d'entretien et de fermeture (sites d'enfouissement)

Les fonds réservés pour éventuellement payer les coûts d'entretien et de réhabilitation menant à la fermeture d'un site d'enfouissement. On utilise également le terme « fonds de réserve des sites d'enfouissement ».

Gazéification

Transformation complète de matières organiques, principalement sous l'action de la chaleur, en gaz combustible.

Incinération / traitement thermique

La combustion de déchets. L'incinération transforme les déchets en cendres résiduelles, en gaz de combustion, en particules et en chaleur qu'il est ensuite possible d'utiliser pour produire de l'électricité. La plupart des organisations canadiennes considèrent l'incinération comme une forme d'élimination.

Matières organiques

Les matières vivantes ou mortes, comme les feuilles, l'herbe, les résidus de jardin, les résidus de cultures agricoles, les déchets ligneux, les produits en papier et en carton et les restes de nourriture.

Matière recyclable

Matière qui atteint la fin de sa vie utile, sous sa forme originale ou selon son but initial, et qui peut être transformée par le recyclage en une matière première pouvant servir à un autre processus de production.

Métaux ferreux

Des métaux qui contiennent du fer. Ils peuvent également contenir d'autres métaux ou éléments en petites quantités pour posséder des caractéristiques précises. Ils sont magnétiques et ils résistent peu à la corrosion. L'acier est un métal ferreux. Le recyclage des métaux ferreux comprend, entre autres, le traitement des boîtes de conserve et des feuillets ainsi que l'extraction des métaux présents dans les appareils électroménagers.

Plastique – PET (1)

Le polyéthylène téréphtalate, appelé couramment « PET », est une résine de polymère appartenant à la catégorie du polyester. Le PET est identifié par le premier symbole de recyclage. Les objets fabriqués en PET qui sont aisément recyclables sont les bouteilles de boisson gazeuse de deux litres, les bouteilles d'eau, les bouteilles d'huile à friture et les pots de beurre d'arachide.

Plastique – PEHD (2)

Le polyéthylène haute densité est un thermoplastique de polyéthylène fabriqué avec du pétrole. Le PEHD est identifié par le deuxième symbole du recyclage. Les objets fabriqués en PEHD qui sont aisément recyclables sont les bouteilles de détergent, les pots à lait et les sacs d'épicerie.

Plastique – tous les autres (3-7)

Polychlorure de vinyle – PCV (3), polyéthylène basse densité – PEBD (4), polypropylène – PP (5), polystyrène – PS (6), autre (7).

On les utilise fréquemment dans (3) les tuyaux en plastique, les meubles de jardin, les emballages moulants, les bouteilles d'eau; (4) les sacs de nettoyage à sec, les sacs de produit, les sacs de poubelle; (5) les bouchons d'aérosol, les pailles; (6) les pastilles d'emballage ou de styromousse, les tasses, les contenants à double coque; (7) les contenants à nourriture.

Quantité de matière reçue à l'installation

Quantité, selon le poids, de matières non traitées (p. ex. des matières organiques) introduite dans une installation de traitement (p.ex. une installation de compostage).

Recyclage

Procédé par lequel une matière recyclable (p.ex. le verre, le métal, les matières plastiques et le papier) est réacheminée du flux des déchets et transformée en un nouveau produit ou utilisée en tant que substitut d'une matière brute.

Recyclage des déchets dangereux

Le traitement des matières dangereuses a pour but de réduire ou de transformer les déchets dangereux en de nouveaux produits ou en des produits réutilisables pour qu'ils puissent être utilisés dans un autre processus de production.

Redevance de déversement (frais d'élimination)

Frais versés au propriétaire, au bailleur ou à l'exploitant d'un site d'enfouissement lui accordant le droit d'éliminer des déchets à cet endroit. Les frais peuvent être évalués en fonction du poids (p. ex. à la tonne), du volume (p.ex. au mètre cube) ou selon les matières éliminées (les frais qui diffèrent selon le type de matières éliminées comme des produits blancs ou des pneus). Les redevances de déversement peuvent être payés aux propriétaires ou exploitants des installations de récupération et de tri, des installations de traitement de matières organiques ou des installations de traitement des déchets.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Il s'agit de produits rejetés par les ménages et qui ne peuvent être récupérés dans le cadre des programmes de recyclage résidentiel. Ces produits constituent un danger pour les systèmes de gestion des déchets municipaux en raison de leur nature dangereuse et toxique (sont compris des déchets solides ou liquides ou des contenants renfermant des gaz, qui ont dépassé leur durée de vie utile). Il peut s'agir de produits inflammables, corrosifs, explosifs ou toxiques qui ne doivent pas se retrouver dans les sites d'enfouissement ou les réseaux d'égout.

Résidu de traitement

Matière retirée du circuit de déchets en vue d'être recyclée ou compostée, mais qui n'a pu être recyclée ou compostée en raison de sa non-conformité (p. ex. la matière était contaminée ou ne pouvait être traitée).

Services de recyclage (déchets non dangereux)

La récupération de matières recyclables, comme le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre provenant du flux de déchets non dangereux, en utilisant des méthodes de mise en ballots, de nettoyage, de tri, de réduction du volume et de préparation à l'expédition. Ces activités se déroulent en général dans un centre de récupération et de tri.

Service de traitement des matières organiques

La décomposition des matières organiques par les processus de compostage ou la digestion anaérobie.

Site d'enfouissement

Terrain servant principalement à l'élimination de déchets. Il peut s'agir d'ordures non traitées, ainsi que de résidus d'opération de traitement (p. ex. résidus de récupération, cendres d'incinérateur et résidus de traitement des matières organiques).

Site d'enfouissement bioréacteur

Un site d'enfouissement où l'eau et l'air sont circulés pour accélérer la décomposition des déchets.

Site d'enfouissement stabilisé

Un site d'enfouissement ressemble à un site d'enfouissement traditionnel, sauf que les déchets y font l'objet d'un examen, puis ils sont traités de façon mécanique et biologique avant l'enfouissement. L'examen des déchets (habituellement dans le cadre de programmes de collecte d'articles triés à la source) permet de retirer les matières recyclables et celles qui ne sont pas destinées à l'enfouissement. Le reste est envoyé au compostage et à l'enfouissement. Ce type de traitement des déchets avant l'enfouissement réduit la production de gaz d'enfouissement et de lixiviat.

Sols contaminés

Sols contenant des matières qui, de par leur nature, exigent une élimination contrôlée.

Sols propres

Les sols propres sont des matières solides inertes non contaminées qui comprennent la terre, la roche, la pierre, les déblais de dragage, l'asphalte usagé, la brique, les blocs et le ciment. Les sols propres sont « propres » puisque ces matières ne sont contaminées par aucun déversement ou rejet.

Source de matière

Source de production de déchets ou de matières recyclables. Les catégories de sources sont les suivantes : résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI), construction, rénovation et démolition (C-D). Il est parfois difficile d'établir la source d'une matière donnée en raison du manque de suivi ou de modalités de collecte complexes (p. ex. collecte par sous-traitance ou véhicules assurant la collecte de déchets provenant de diverses sources).

Station ou installation de transfert de déchets (dangereux)

Consolidation, entreposage temporaire et préparation de déchets dangereux en vue du transport vers une installation

appropriée de traitement, d'élimination ou de réutilisation. Cela comprend les services de centre de déchargement, ainsi que les stations de transfert et de conteneurs.

Station ou installation de transfert de déchets (non dangereux)

Installation où les déchets transportés par des véhicules servant à la collecte sont transférés dans d'autres véhicules qui transportent les déchets jusqu'à une installation d'élimination (site d'enfouissement, incinérateur) ou de recyclage.

Tonne métrique

Une mesure de masse équivalant à 1 000 kilogrammes ou à 2 204 livres.

Traitement des déchets (dangereux)

Traitement servant à réduire, à éliminer ou à transformer des déchets dangereux. Les services comprennent des procédures biologiques, chimiques ou physiques et peuvent entraîner l'élimination ou la récupération de matières recyclables. L'incinération est exclue.

Traitement des déchets résiduels (non dangereux)

Une opération durant laquelle les propriétés physiques ou chimiques des déchets non recyclables sont transformées afin d'en réduire la taille ou le volume. Le traitement des déchets comprend le déchetage, le compactage et la transformation.

Transport de déchets

C'est le transport de déchet d'un site ou d'une région géographique vers un autre endroit. Cela exclut la collecte de déchets et se limite aux activités comme l'exportation de déchets ou le transport des déchets d'une station de transfert à des fins d'élimination ou de traitement.

Conversions

1 verge cube = 0,764 mètre cube

1 kilogramme = 2,2 livres

1 tonne métrique = 1 000 kg = 2 200 livres